

Réunions d'information syndicale

Connaître ses droits pour les défendre



COMBOURG

salle communale (18 boulevard du Mail)



jeudi 29 septembre – 17H30

SAINT MALO

UL Force Ouvrière (8 rue Ernest Renan)



mardi 4 octobre – 18H00

PLELAN LE GRAND

Ecole maternelle Les mains vertes



lundi 10 octobre – 12h00

SAINT LUNAIRE

EEPu François Renaud (227 rue des écoles)



mardi 11 octobre – 17h00

SAINT GILLES

EEPu Jacques Prévert (5 bis rue du Parc)



mardi 11 octobre – 17h00

Les réunions syndicales sont ouvertes aux enseignants du 1^{er} degré et aux AESH

Peuvent y être abordés différentes problématiques : évaluations des écoles, scolarisation des élèves en situation de handicap, manque de moyens (remplaçants, places en établissement médico-sociaux, AESH...), formation continue...

Réunion d'information syndicale (RIS) – Vos droits

Chaque enseignant peut participer à 9 heures d'information syndicale par année scolaire : ces heures peuvent être déduites des 108 heures annualisées (sauf celles des 36 heures affectées aux APC).

Participer à une RIS est un droit, cela ne nécessite pas une demande d'autorisation d'absence mais une simple information de son IEN au moins 48 heures avant la réunion.

Modèle de courrier : <http://www.snudifo35.fr/2017/01/ris-information-syndicale.html>

SNUDI-FO 35 - 35 rue d'Echange - 35000 Rennes

Tel : 02 99 65 36 63 ou 06 43 03 93 67 – Mail : snudifo35@orange.fr - Site : <http://www.snudifo35.fr>